



Termes de références

pour le recrutement d'un coach sportif

A. Intitulé de la prestation

Prestation de services pour l'animation de séances collectives d'activités physiques et sportives (Fitness, Zumba et activités connexes) au profit du personnel du Bureau National de SOS Villages d'Enfants Guinée.

B. Contexte et justification

Fondée en 1949, SOS Villages d'Enfants est une organisation non gouvernementale internationale de développement social qui œuvre pour les droits de l'enfant, au bénéfice des enfants ayant perdu ou risquant de perdre la prise en charge parentale. L'organisation se réfère à la Convention internationale des droits de l'enfant, aux Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants et aux Objectifs de développement durable des Nations Unies. Présente dans plus de 130 pays et territoires, SOS Villages d'Enfants intervient en Guinée depuis 1985, avec des sites à Conakry, Labé, Kankan, Faranah, Boké, Beyla, Kouroussa et N'Zérékoré.

La qualité de la prise en charge des enfants et des jeunes repose en grande partie sur le bien-être et l'engagement du personnel qui les accompagne. C'est pourquoi SOS Villages d'Enfants Guinée souhaite soutenir la santé physique et mentale de ses collaborateurs, prévenir les effets de la sédentarité liée au travail de bureau, favoriser la gestion du stress professionnel et renforcer la cohésion d'équipe. Dans cette perspective, l'organisation souhaite recruter un(e) prestataire (personne physique ou morale) chargé(e) d'animer des séances collectives de Fitness et/ou de Zumba au profit du personnel du Bureau National.

C. Objectif général

Mettre à la disposition du personnel du Bureau National de SOS Villages d'Enfants Guinée un dispositif régulier d'activités physiques encadrées par un(e) coach professionnel(le), contribuant au bien-être, à la santé au travail et à la cohésion d'équipe.

D. Objectifs spécifiques

- Favoriser une pratique régulière de l'activité physique au sein du personnel.
- Proposer des séances accessibles à différents niveaux de condition physique.
- Contribuer au bien-être du personnel et à la réduction du stress professionnel.
- Favoriser la convivialité et la cohésion entre collègues.
- Promouvoir de bonnes pratiques d'activité physique en milieu professionnel.

E. Description de la prestation

Le/la prestataire assurera au moins deux (2) et au maximum trois (3) séances par semaine au Bureau National, à raison d'une heure par séance (créneau indicatif de 17h00 à 18h00). Le/la prestataire pourra proposer une organisation adaptée (répartition des séances, contenu, format) dans le cadre de son offre technique, sous réserve de validation par SOS Villages d'Enfants Guinée.

Les séances pourront notamment porter sur :

- le Fitness ;
- la Zumba ;
- des exercices de cardio adaptés ;



- le renforcement musculaire léger à modéré ;
- des exercices de mobilité, de stretching et de récupération ;
- d'autres activités pertinentes proposées par le/la coach, sous réserve de validation préalable par SOS Villages d'Enfants Guinée.

Le programme devra être suffisamment varié pour éviter la répétitivité et maintenir la participation du personnel dans la durée.

Ce rythme représente, à titre indicatif, environ 8 à 13 heures de prestation par mois selon que 2 ou 3 séances hebdomadaires sont retenues, hors jours fériés et fermetures officielles du Bureau National.

En cas de besoin ponctuel (événement interne, séance de rattrapage), SOS Villages d'Enfants Guinée peut solliciter des séances additionnelles, sous réserve de disponibilité budgétaire et de l'accord du/de la prestataire, rémunérées selon un tarif unitaire indiqué dans la proposition financière.

F. Profil et qualifications du coach

Le/la prestataire retenu(e) devra justifier :

- d'une formation ou certification pertinente en Fitness, Zumba, coaching sportif, éducation physique ou domaine équivalent ;
- d'une expérience professionnelle démontrée dans l'encadrement de séances collectives ;
- d'une expérience avec un public adulte et, idéalement, avec des salariés en entreprise ou en organisation ;
- d'une capacité à adapter les exercices à différents niveaux de condition physique ;
- de bonnes compétences en communication et en animation de groupe ;
- d'un professionnalisme, d'une ponctualité et d'un respect des règles de confidentialité et de conduite professionnelle attendus ;
- d'une capacité à travailler avec un public diversifié.

G. Livrables attendus

Le/la prestataire fournit, pendant toute la durée du contrat :

- une fiche de présence signée par les participants, pour chaque séance réalisée ;
- un bref compte-rendu mensuel : nombre de séances tenues, taux de participation moyen, difficultés éventuellement rencontrées ;
- le signalement écrit, sous 48 heures, de tout incident survenu pendant une séance ;
- un bilan de satisfaction du personnel, établi à l'initiative du point focal à échéance trimestrielle, sur la base d'un court questionnaire distinct de la grille d'évaluation de sélection.

H. Organisation pratique des séances

- Au moins deux (2) et au maximum trois (3) séances par semaine.
- Calendrier défini en concertation avec le Bureau National.
- Horaires de 17h00 à 18h00, pouvant être modifiés en fonction des contraintes de service, par accord préalable entre le/la prestataire et le point focal désigné.
- Lieu de réalisation au sein du Bureau National, dans l'espace dédié confirmé disponible par l'organisation.
- Nombre de participants estimé à environ 15 personnes maximum.
- Obligation pour le/la coach de préparer les séances à l'avance.





- Équipements : SOS Villages d'Enfants Guinée met à disposition l'espace dédié ainsi que le matériel de base (tapis de sol, enceinte de sonorisation), dans la limite du disponible ; tout matériel spécifique nécessaire à l'animation (élastiques de renforcement, accessoires de Zumba, etc.) est apporté par le/la prestataire, sauf accord contraire validé par le point focal.

I. Sécurité et responsabilité

Le/la coach devra notamment :

- adapter les exercices au niveau des participants ;
- assurer une phase d'échauffement et une phase de récupération à chaque séance ;
- utiliser correctement les équipements ;
- arrêter ou adapter un exercice lorsqu'il présente un risque évident pour un participant ;
- signaler immédiatement tout incident ou accident au point focal désigné par SOS Villages d'Enfants Guinée ;
- disposer, lorsque cela est applicable, d'une assurance ou d'une couverture professionnelle appropriée.
- veiller à ce que chaque participant ait renseigné, préalablement à sa première participation, une déclaration sur l'honneur attestant l'absence de contre-indication médicale connue à la pratique d'une activité physique modérée ; le/la coach n'est pas tenu(e) responsable d'un incident médical résultant d'une information non communiquée par le participant.

J. Méthodologie attendue

Le/la prestataire présentera dans son offre technique :

- son approche d'animation ;
- un exemple de programme hebdomadaire ;
- le contenu type d'une séance ;
- les méthodes utilisées pour maintenir la participation dans la durée ;
- les modalités d'adaptation des exercices aux différents niveaux des participants.

K. Durée de la prestation

Le contrat est conclu pour une période initiale de douze (12) mois, renouvelable par accord exprès des parties, en fonction de la performance du/de la prestataire, des besoins de l'organisation et de la disponibilité budgétaire. Le renouvellement ne constitue en aucun cas un droit acquis pour le/la prestataire.

L. Modalités de paiement

- Paiement mensuel sur présentation d'une facture.
- Paiement conditionné à la réalisation effective des séances prévues au calendrier validé.
- Application d'une déduction proportionnelle en cas d'annulation ou d'absence injustifiée du/de la prestataire : à titre indicatif, le montant forfaitaire mensuel est divisé par le nombre de séances prévues ce mois-là, puis multiplié par le nombre de séances non assurées du fait du/de la prestataire ; les modalités précises sont fixées par le contrat.
- Le budget alloué à la prestation est déterminé conformément aux procédures internes de SOS Villages d'Enfants Guinée ; il n'est pas communiqué aux candidats avant la remise des offres.
- La proposition financière indique un tarif forfaitaire mensuel en GNF couvrant l'ensemble des séances prévues au calendrier (2 à 3 séances par semaine), ainsi qu'un tarif unitaire indicatif pour d'éventuelles





séances additionnelles. C'est le montant mensuel forfaitaire qui sert de base à la formule de notation financière ci-dessous.

M. Critères de sélection

Logique de l'évaluation

L'objectif de cette prestation n'est pas seulement de recruter un(e) coach qualifié(e) sur le papier, mais d'obtenir un(e) prestataire capable de faire venir et revenir le personnel, dans un cadre bienveillant et sécurisant. Le dispositif retenu associe donc une évaluation objective des compétences et références du candidat, établie sur dossier (30 % de la note technique), à une mise en situation réelle devant les bénéficiaires (70 % de la note technique), ce second volet restant déterminant compte tenu de l'importance de l'adhésion du personnel pour la réussite du dispositif. La note obtenue au stade du dossier n'est pas réévaluée une seconde fois : c'est la même note que celle ayant servi à la présélection, simplement convertie sur 30 points.

Étape 1 — Évaluation sur dossier (admissibilité, présélection et 30 % de la note technique)

Cette étape vérifie l'admissibilité de chaque candidature sur la base des pièces fournies (CV, diplômes/certifications, références) et permet de classer les dossiers selon la grille ci-dessous. Parmi les candidatures admissibles, les deux (2) à trois (3) mieux classées sont retenues pour l'étape pratique. La note obtenue à cette étape sert d'abord à classer les dossiers et à présélectionner les candidats invités à l'étape pratique ; elle est ensuite réutilisée telle quelle, convertie sur 30 points, comme composante de la note technique finale (voir « Note technique et note finale » ci-dessous).

Critère (dossier — 30 % de la note technique)	Points
Diplômes et certifications sportives pertinentes	10
Expérience professionnelle pertinente (durée, nature des missions)	20
Expérience avec un public adulte OU salariés en entreprise ou organisation	50
Références professionnelles vérifiables	20
TOTAL	100

Seuls les dossiers atteignant un seuil minimal d'admissibilité de 50 points sur 100 sont pris en compte pour le classement ; les deux (2) à trois (3) candidats les mieux classés parmi eux sont invités à l'étape pratique.

Note dossier retenue pour la note finale (sur 30) = Note brute obtenue ci-dessus (sur 100) ÷ 100 × 30.

Étape 2 — Séance pratique de démonstration (déterminante)

Les deux (2) à trois (3) candidats retenus animent chacun une séance de démonstration réelle (Fitness et/ou Zumba, d'une durée indicative de 20 à 30 minutes), sans matériel obligatoire, avec le groupe de personnel volontaire. Cette séance constitue la seule base de la note technique finale. Elle est notée selon deux volets distincts, portés par des évaluateurs différents afin que chacun juge ce qu'il est le mieux placé pour apprécier :

Volet A — Appréciation des participants (60 points sur 100)

Notée par l'ensemble des membres du personnel présents à la séance (quorum minimal requis : au moins huit (8) fiches valides sur environ quinze (15) participants attendus ; à défaut, la séance est complétée ou reprogrammée), au moyen d'un questionnaire simple et anonyme centré sur le vécu (voir modèle en annexe) : confort et absence d'intimidation, adéquation du niveau de difficulté, dynamisme et motivation transmis par le/la coach, clarté des explications, souhait de reprendre une séance avec lui/elle. Les fiches sont collectées de manière anonyme par le point focal RH. La note du volet correspond à la moyenne tronquée des réponses



individuelles (la note la plus haute et la note la plus basse étant écartées avant calcul), afin qu'une appréciation isolée trop extrême ne fausse pas le résultat.

Volet B — Observation technique (sécurité, pédagogie et gestion de séance) (40 points sur 100)

Noté indépendamment par deux (2) observateurs désignés (par exemple le point focal RH et un référent sécurité, ou toute autre personne désignée par le comité), sur les critères professionnels ci-dessous. Les deux notes sont moyennées ; si l'écart entre les deux évaluateurs dépasse 8 points sur 40, le comité de sélection examine conjointement les deux fiches avant de valider la note retenue.

Critère (Volet B — observation technique)	Points
Respect des mesures de sécurité (échauffement, récupération, vigilance)	10
Clarté des consignes et pédagogie	10
Capacité à adapter les exercices aux différents niveaux présents	8
Gestion du groupe et gestion du temps de la séance	7
Professionnalisme et ponctualité	5
TOTAL	40

Note technique et note finale

Note pratique (sur 100) = Note du Volet A (sur 60) + Note du Volet B (sur 40).

Note test pratique retenue pour la note finale (sur 70) = Note pratique ci-dessus (sur 100) ÷ 100 × 70.

La note technique du/de la candidat(e) (sur 100) résulte de l'addition de la note dossier convertie sur 30 points (étape 1) et de la note du test pratique convertie sur 70 points (étape 2) : $\text{Note technique} = \text{Note dossier} (/30) + \text{Note test pratique} (/70)$.

L'offre financière la plus basse obtient 100 points. La note des autres offres est calculée selon la formule suivante :

Note financière = (Montant de l'offre la moins disante ÷ Montant de l'offre évaluée) × 100

Note finale = (Note technique ÷ 100 × 80) + (Note financière ÷ 100 × 20)

Les offres sont classées par ordre décroissant de note finale ; le/la soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée est déclaré(e) adjudicataire provisoire. Cette pondération privilégie délibérément la qualité de la prestation et l'adhésion du personnel sur le seul critère de prix, compte tenu de l'enjeu de bien-être et de fréquentation du dispositif ; elle doit faire l'objet d'un visa du service Achats avant publication, conformément à la gouvernance interne de SOS Villages d'Enfants Guinée.

N. Pièces à fournir par les candidats

- lettre de soumission datée, signée et cachetée, précisant le nom et la qualité du signataire ;
- CV du/de la coach ;
- copies des diplômes/certifications pertinents ;
- au moins deux références professionnelles ;



- proposition technique (méthodologie, programme, calendrier type) ;
- proposition financière (tarif forfaitaire mensuel en GNF, incluant un tarif unitaire indicatif pour d'éventuelles séances additionnelles) ;
- pour une personne morale : preuve d'existence légale (registre du commerce, NIF ou équivalent) ;
- pour une personne physique : pièce d'identité et, le cas échéant, preuve d'immatriculation en tant qu'indépendant ;
- attestation d'assurance ou de couverture professionnelle, lorsque applicable ;
- tout autre document permettant de vérifier l'expérience et le professionnalisme du candidat.

O. Obligations du prestataire et de SOS Villages d'Enfants

Obligations du/de la prestataire	Obligations de SOS Villages d'Enfants Guinée
Assurer les séances conformément au calendrier validé ; respecter les règles de sécurité et de conduite ; signaler tout incident ; fournir les livrables prévus (voir section G) ; respecter la confidentialité et le code de conduite de l'organisation.	Mettre à disposition un espace adapté ; désigner un point focal ; assurer le paiement dans les délais convenus ; informer le/la prestataire de tout changement affectant l'organisation des séances.

P. Exigences particulières liées au contexte de SOS Villages d'Enfants

Le/la prestataire devra respecter, pendant toute la durée de la prestation :

- les règles de conduite applicables sur les sites de SOS Villages d'Enfants ;
- les règles de sécurité en vigueur au Bureau National ;
- les principes de respect, de dignité et de non-discrimination ;
- les exigences de comportement professionnel de l'organisation ;
- les règles relatives à la protection contre toute forme de harcèlement, d'exploitation, d'abus ou de comportement inapproprié, notamment à l'égard des enfants susceptibles d'être présents sur les sites de l'organisation.

Préalablement à la signature du contrat, le/la prestataire retenu(e) devra :

- signer l'engagement écrit de conformité au code de conduite de SOS Villages d'Enfants Guinée (voir section S) ;
- produire une déclaration sur l'honneur attestant l'absence de condamnation pour toute infraction visant des mineurs ou liée à l'exploitation, l'abus ou la maltraitance ;
- se soumettre à toute vérification de références ou d'antécédents jugée nécessaire par SOS Villages d'Enfants Guinée, selon les modalités en vigueur au sein de l'organisation.

Q. Modalités de soumission des offres

- Date limite de dépôt : quinze (15) jours calendaires à compter de la date de publication du présent TDR, à 15h00 (heure de Conakry) ;
- Lieu de dépôt : Secrétariat du Bureau National de Coordination de SOS Villages d'Enfants Guinée, sis à Yataya, Commune de Ratoma, BP 3527, Conakry, République de Guinée ;



- Les offres devront être rédigées en langue française et présentées en deux (2) exemplaires (un original, une copie), ou selon les modalités de soumission électronique éventuellement retenues par SOS Villages d'Enfants Guinée ;
- Les offres financières devront être établies en GNF et rester valides au moins trente (30) jours à compter de la date de dépôt ;
- Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas examinés ;
- SOS Villages d'Enfants Guinée se réserve le droit de vérifier la conformité des attestations fournies par le/la prestataire retenu(e) ;
- Aucun pli n'est accepté avant ou après la date limite de dépôt ;
- Les candidats présélectionnés à l'issue de l'évaluation sur dossier (étape 1) seront convoqués à la séance pratique de démonstration (étape 2) dans un délai de dix (10) jours ouvrés suivant la clôture du dépôt des offres ; la date, l'heure et le lieu exacts leur seront communiqués individuellement.

R. Ce que nous représentons

SOS Villages d'Enfants s'engage à créer et à maintenir un environnement protecteur qui promeut ses valeurs fondamentales et empêche l'abus et l'exploitation des enfants. Nous condamnons fermement toute forme de harcèlement, d'exploitation et de violence à caractère sexuel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre organisation, et répondons de manière appropriée à tout abus prouvé ou présumé, ainsi qu'à toute tentative d'abus. Nous développons des mécanismes pour sensibiliser, prévenir, encourager le signalement et faciliter la réaction. Nos actions peuvent aller de mesures de développement telles que la formation et le conseil, jusqu'à des mesures comme la suspension, la résiliation du contrat ou la poursuite en justice. Le/la prestataire retenu(e) devra signer un engagement écrit de conformité à ces principes préalablement au démarrage de la prestation.

Manager RHDO